

INSCRIPTION

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- dossier personnel de présentation du travail artistique
- curriculum vitæ
- lettre de motivation
- photocopie des diplômes
- fiche de candidature
(à télécharger sur www.ensa-bourges.fr
> rubrique Cépia)
- 1 enveloppe suffisamment affranchie pour la réexpédition du dossier de présentation du travail artistique

DROITS D'INSCRIPTION :

- 120 € en deux versements
(chèques à libeller à l'ordre de ENSA BOURGES) :
 - 1 chèque d'un montant de 15 € pour inscription à la présélection – à joindre au dossier de candidature.
 - 1 chèque d'un montant de 105 € pour inscription définitive au programme.

CALENDRIER D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET

www.ensa-bourges.fr > rubrique Cépia

RENSEIGNEMENTS ET DEMANDES DE CANDIDATURE

Sylvie CHANY – coordinatrice

tél. 02 48 69 79 91

fax. 02 48 24 78 84

e-mail : sylvie.chany@ensa-bourges.fr

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE D'ART
DE BOURGES

BP 297

7, rue Édouard-Branly

18006 BOURGES cedex



PUBLIC CONCERNÉ

Ce programme est ouvert aux artistes plasticiens déjà engagés dans la vie professionnelle. Maximum 8 stagiaires par session.

VOLUME HORAIRE GLOBAL

280 heures réparties sur 8 semaines de formation à l'Ensa.

La formation se déroule d'octobre à juin.

POSSIBILITÉ DE
FINANCEMENT

AFDAS conditions de
financement sur

www.afdas.com/auteurs

CÉPIA
CENTRE
D'ÉTUDE
AU PARTENARIAT
ET À L'INTERVENTION
ARTISTIQUES

CÉPIA

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE D'ART
DE BOURGES

BP 297

7, rue Édouard-Branly

18006 BOURGES cedex

CÉPIA

Centre d'Étude au Partenariat et à l'Intervention Artistiques
(Centre de Formation des Plasticiens Intervenants)

Cette formation s'inscrit dans la politique générale du ministère de la Culture et de la Communication visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques et culturelles.

Son objectif est d'apporter à des plasticiens engagés dans la vie professionnelle une formation complémentaire à leur pratique artistique fondée sur l'acquisition de compétences didactiques, et de capacités réflexives appliquées à leur création contemporaine.

Il ne s'agit donc pas d'un enseignement au sens classique du terme (une transmission objectivée d'une compétence générale) mais bien d'une préparation à intervenir sur la base d'une expérience pratique singulière, auprès de publics diversifiés : scolaires, culturels, associatifs, hospitaliers, médico-sociaux et carcéraux.

Forte de plus d'une dizaine d'années d'expérience, la formation de l'École nationale supérieure d'art de Bourges sur l'intervention des artistes plasticiens dans différents milieux, s'ouvre sur de nouveaux territoires d'expérimentation et s'enrichit d'une double approche, liée aux modalités de l'intervention et à la conduite des partenariats.

LE CENTRE D'ÉTUDE AU PARTENARIAT ET À L'INTERVENTION ARTISTIQUES – CÉPIA – VISE À DÉVELOPPER UNE FORMATION QUI COMPREND DEUX AXES PRINCIPAUX :

- un enseignement théorique et méthodologique de la notion d'intervention et de partenariat, la connaissance des milieux d'intervention et les modalités de mise en œuvre, notamment les aspects juridiques.
- une mise en pratique de l'intervention soumise à des analyses régulières tout au long de l'avancée du stage.

L'intervention diffère de la médiation. Elle implique une action de transduction, la médiation, une action de traduction. Elle positionne la rencontre entre un artiste et des personnes se trouvant dans un cadre spécifique de vie, qu'elles soient malades, privées de liberté, unies autour d'une même situation, d'un même questionnement. Elle institue un échange autour d'un partage entre la pratique artistique de l'un et le vécu de l'autre. Si cette rencontre préparée s'avère fructueuse, la personne s'en nourrit et bénéficie du réconfort qu'elle en tire.

La formation prépare à une bonne connaissance de ces milieux d'interventions spécifiques grâce au solide réseau de partenaires professionnels de l'école. Elle guide, accompagne, prévient et analyse les moments de mise en pratique du projet du stagiaire. Elle construit avec lui le moment de conclusion et de restitution de son expérience.

Se situant à l'École nationale supérieure d'art, elle profite de l'ensemble de ses outils.

Elle n'est pas diplômante, car l'intervention suppose toujours une rencontre spécifique qui se rejoue à chaque fois, mais offre un certificat qui atteste des compétences acquises, de la connaissance des modalités de l'intervention et des pièges qu'il convient d'éviter. La formation est ouverte à des artistes qui développent une pratique artistique continue et qui souhaitent la confronter à d'autres, autour d'un projet qu'ils construisent avec eux.

Stéphane DORÉ
directeur de l'Ensa Bourges

LES CONTENUS PÉDAGOGIQUES DU PROGRAMME SONT ORGANISÉS EN 2 MODULES

THÉORIE RENCONTRER, IDENTIFIER, S'ORIENTER

Module encadré par des responsables et représentants d'institutions et de structures culturelles, des artistes, des enseignants d'université

L'INTERVENTION D'ARTISTE QUE COMPRENDRE ET PERCEVOIR PAR « INTERVENIR » ?

PARTENARIAT ET INTERDISCIPLINARITÉ

Présentation des institutions, des populations et des dispositifs d'interventions sur les milieux :

- associatif – présentation de partenariats et mise en œuvre de projets
- hospitalier général – organisation et dispositif
- hospitalier spécialisé – organisation et populations
- médico-social – organisation générale, missions, fonctionnement des établissements et populations
- judiciaire – organisation générale, présentation par secteurs et populations
- scolaire – organisation générale, présentation par degrés, publics scolarisés et dispositifs partenariaux

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- statut de l'artiste, cadre réglementaire et législatif
- droit à l'image et à la propriété
- conventions, dispositifs publics et financements (DRAC, collectivités territoriales)

PRATIQUE QUESTIONNER, EXPÉRIMENTER, ANALYSER

Module encadré par Marie-Juliette Rebillaud agrégée en arts plastiques, professeur d'arts plastiques, École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Bourges-Université d'Orléans

- + 15 heures minimum de stage
- + travail personnel

OBJECTIFS

- identifier des enjeux de sa pratique artistique personnelle et les transposer à l'échelle d'une classe et sur d'autres territoires
- acquérir des outils de construction, d'analyse et de restitution des différents projets menés

MISE EN ŒUVRE

- séminaires
- atelier « *microprojet* » : intervention en classe en partenariat avec des enseignants et/ou des étudiants de l'ESPE puis restitution
- stage obligatoire choisi par l'artiste (15 heures minimum en contact avec les publics)

VALIDATION

Pour valider le certificat, le stagiaire devra répondre aux conditions suivantes :

- avoir suivi l'ensemble du programme
- avoir élaboré des projets d'interventions artistiques
- avoir réalisé un stage
- avoir rédigé un rapport d'année de formation
- avoir présenté son rapport devant jury